

Le 24 Octobre 1919

Monsieur et Madame Martin
consentent à ce que leur fille Martin
Marie âgée de 17 ans se rende
au Maroc pour entrer au service
de Monsieur G. A. Bacquet
comme femme de chambre.

Martin

avec M^{lle} Marie Antoinette
se rendra à Casablanca

En vue pour la certification
matérielle de la signature de novembre
M^r Martin approuvé - des
Aurillac le 23 octobre 1919

à personnelles, sans les
Le Préfet de lieu



un passe-port.
(Marseille)
salutations distinguées

Martin

avis favorable
Aurillac le 25 Jan - 1919

Commissaire de Police



Casablanca le 26 Octobre 1919



Je soussigné et déclare M^{lle} Marie Antoinette
Martin vouloir me rendre à Casablanca
(Maroc) pour affaire personnelles, sans les
prochains jours de novembre.

Je prie Monsieur Le Préfet de bien
vouloir me délivrer un passeport.
(devant partir par Marseille)

Agissez mes salutations distinguées

Martin

avis favorable
Casablanca le 29 10 - 1919

Commissaire de Police

[Signature]

